

Commune de Plainoiseau

Plan Local d'Urbanisme

Annexe Sanitaire

Assainissement

NOTE TECHNIQUE

La commune de Plainoiseau bénéficie depuis 1990 d'un assainissement collectif des eaux usées par lagunage au lieu-dit « Roussots ».

Ce dernier est constitué de 3 lagunes :

1^{ère} lagune d'une surface de 3000m² et d'une profondeur de 1.20 m

2^{ème} lagune d'une surface de 1500m et d'une profondeur de 1 m

3^{ème} lagune d'une surface de 1500m² et d'une profondeur de 0.80 m.

Cet assainissement est prévu pour un volume de 600 habitants.

Toutes les habitations ne sont pas reliées à ce réseau d'assainissement collectif.

Les hameaux de Jonay et de la Fontaine aux loups et quelques maisons au village sont soumis à un assainissement non collectif, dont la compétence est assurée par le SPANC de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille (cf rapport de présentation, plan de zonage d'assainissement des eaux usées)

Les contrôles sont réalisés :

- Par autocontrôle : Par un laboratoire privé et par les services technique municipaux
- Par le Conseil Départemental chaque année
- Par l'agence de l'eau, dans le cadre de l'aide à la performance épuratoire.

Un épandage des boues s'effectue tous les 15 ans et a eu lieu en 2014 (SEDE environnement)